

ASPECTS FINANCIERS DES CONTRATS
DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

Intervention de Marie-Caroline VINCENT-LEGOUX

L'examen des contrats de l'Administration territoriale à travers le prisme financier amène à distinguer deux grands domaines d'étude :

- d'une part, le régime financier des contrats de la commande publique que constituent les contrats de concession et les marchés publics ;
- d'autre part, les contrats à objet financier, qu'ils prévoient l'obtention d'un financement (contrats d'emprunt, contrats d'offre de concours) ou l'octroi d'un financement (contrats d'aide aux entreprises, conventions d'encadrement).

Les problématiques abordées sont variées : la nature juridique des actes ; les finalités de l'action contractuelle ; la typologie des contrats ; le champ d'application du droit des marchés publics ; l'appréciation de l'intérêt général ; la protection des deniers publics ; la prise en compte des aléas et des difficultés de trésorerie des entreprises ; les rapports entre les collectivités publiques, etc...

L'étude des textes en vigueur est complétée par l'analyse de la jurisprudence et par la découverte de modèles de contrats. A la fin de l'enseignement, l'étudiant devrait notamment être capable de déterminer le contenu de clauses financières et l'incidence des aléas, d'appliquer les règles concernant le paiement du prix d'un marché public, de maîtriser le cadre juridique des contrats relevant de l'interventionnisme économique local, etc...